



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JANVIER 2014

Le Conseil municipal s'est réuni le lundi 20 janvier 2014 à 20 h 30, sous la présidence du Maire, Gabriel MULLER, pour prendre les décisions suivantes :

1/Budget 2013 : Report de crédits d'investissement sur l'exercice 2014

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'état des restes à réaliser 2013 : 206 000 € en crédit d'investissements reportés sur l'exercice 2014.

2/Approbation des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple à la Carte qui remplace le SIVU du Temple et du Centre Communautaire du Ried Nord

Dans le cadre de la création de la nouvelle communauté de communes du Pays Rhéna, les compétences culturelles et cinéraires exercées jusqu'à présent par la communauté de communes Rhin-Moder sont retournées aux communes de SESSENHEIM, STATTMATTEN et DALHUNDEN composant cet EPCI. Ces communes ont émis le souhait, par voie de délibérations, de transférer ces compétences au SIVU du Temple et du Centre Communautaire et d'adhérer à ce SIVU.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, Accepte l'arrivée des communes de SESSENHEIM, STATTMATTEN, et DALHUNDEN, et Accepte le transfert de la compétence culturelle et cinéraire définie dans les statuts de la communauté de communauté Rhin-Moder,

3/ Subvention à l'association de développement du site touristique de Gamsheim-Rheinau et environs :

La commune de Kilstett est membre de l'Association de développement du site touristique de Gamsheim-Rheinau et environs (Passage 309).

IL est proposé de verser une subvention de 6 000 € au titre de l'exercice 2013 à cette association afin de continuer à contribuer à la promotion de la commune de Kilstett au niveau touristique.

Le Conseil municipal, DECIDE de verser une subvention de 6 000 € au titre de l'exercice 2013 à l'Association du site touristique de Gamsheim-Rheinau et environs. (vote : 15 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention)

4/ Remboursement des frais pour l'achat d'un cadeau

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de rembourser à un adjoint au Maire la somme de 150 € engagée pour l'achat d'un cadeau qui a été remis à une citoyenne méritante lors de la cérémonie des vœux

5/ Vente de bois à des particuliers :

Suite à la coupe de peupliers dans le Ried, il est proposé de réaliser avec les déchets de coupe (houppiers) des lots bois destinés aux particuliers pour du bois de chauffage à usage privé. Le Conseil municipal décide de fixer forfaitairement le prix de vente des lots bois de chauffage à 10 € le stère (vote : 18 voix pour et 1 abstention)

6/ Rapport d'activités 2012 de la Communauté de Communes de Gamsheim-Kilstett

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2012 de la Communauté de Communes Gamsheim-Kilstett.

7/ Avis sur la demande de renouvellement d'autorisation d'exploitation et l'extension d'une carrière de matériaux alluvionnaires à La Wantzenau présentés par la société G.S.M.

La société GSM exploite une carrière de matériaux alluvionnaires située à la WANTZENAU. La dernière autorisation a été délivrée par arrêté préfectoral du 26 septembre 1994 pour une durée de 20 ans.

L'autorisation d'exploiter la carrière est sollicitée pour une durée de 20 ans. Une enquête publique se déroulera du 6 janvier 2014 au 7 février 2014.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires sur le ban de la commune de La Wantzenau par la société GSM. (13 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre)

8/ Droit de Prémption Urbain

M le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n' pas fait usage de son droit de prémption urbain concernant 3 cessions immobilières.

9/Fêtes des aînées /cérémonie des vœux/ Cérémonie du 18 janvier 2014 :

Les conseillers ont également rendu compte de la fête des aînées, de la cérémonie de la bataille de KISTETT du 18 janvier et ont débattu du choix de la date et de l'heure de la cérémonie de pose de la première du centre commercial Match fixé au 22 janvier à 11 h.

Des informations complémentaires ont été également demandées sur le projet de réhabilitation du presbytère.



Le Maire

Gabriel MULLER